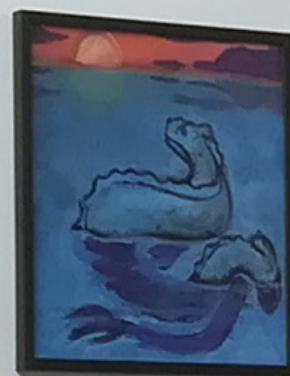
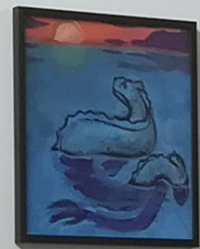
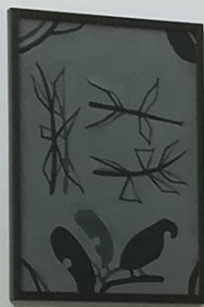


COMPAGNIE
GUILLAUME PINARD

1% ARTISTIQUE DU COLLÈGE
ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY - LESNEVEN





HELLO BY SUPERHERO
800 24 100000



PRÉSENTATION DE L'ŒUVRE COMPAGNIE

Pour Compagnie, j'ai conçu un ensemble d'œuvres qui ont le point commun de représenter un animal. J'ai composé cet ensemble en imaginant plusieurs lectures possibles. L'une de ces lectures peut consister à identifier les différents styles de représentations qui sont utilisés, une autre lecture permet d'aborder cette série en découvrant les références culturelles qui s'y trouvent, une autre encore peut consister à identifier le rapport entre la peinture et sa reproduction, étudier sa matérialité, son support. Cette série permet aussi d'identifier les différents types d'animaux qui sont représentés et d'engager une réflexion sur le sort réservé aux animaux. L'accrochage en damier permet enfin d'interpréter librement cet ensemble en choisissant le sens de sa lecture.

L'ARTISTE

Né en 1971, Guillaume Pinard vit et travaille à Rennes.

Mon activité artistique consiste à consigner des impressions, des idées, des images par le moyen de la peinture, du dessin et de l'écriture. C'est à l'occasion d'expositions, d'éditions ou de films d'animation que je puise dans l'ensemble de ces fragments pour constituer des montages de ces fragments - comme un réalisateur constitue ses films à partir de différents plans - et proposer des récits.





Crédits photos : Guillaume Pinard

LE 1% ARTISTIQUE DÉPARTEMENTAL

Créé en 1951, le 1% artistique est un dispositif qui consiste à consacrer obligatoirement un financement représentant 1% du coût des travaux, pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art, lors de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension d'un bâtiment public. Spécialement conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment ou ses abords, ces œuvres peuvent relever de disciplines plus traditionnelles comme la peinture ou la sculpture, mais aussi de nouveaux médias tels la vidéo, le design, le graphisme, la création sonore, la création paysagère.

COLLÈGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
2 RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
29260 LESNEVEN
02 98 83 00 45



Conseil départemental du Finistère

Direction de la Culture, des Patrimoines et du Sport
32, Boulevard Duplex - CS 29029- 29196 Quimper cedex
02 98 76 20 20 - www.finistere.fr